



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2017-03-16

**OBJET :** FINANCES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET  
PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016

**RAPPORTEUR :** M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux services techniques et au sport.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

M. le trésorier d'Avignon municipale a transmis à M. le Maire le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux figurent sur les deux pages ci-annexées.

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le trésorier d'Avignon municipale,

Après avoir entendu en séance le rapport de monsieur le Maire,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 établi par M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale.

#### RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 24        | 1           | 0           |

Mme GAZONNET



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 19       | 23                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

Monsieur Jean FAVIER, Maire, a assisté à la discussion mais s'est retiré au moment du vote. Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum. Monsieur Jacques DUCRES, adjoint, ayant donné son pouvoir à monsieur le Maire, il est considéré comme « absent excusé » pour cette délibération et n'est pas pris en compte dans le calcul du quorum.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-17

**OBJET :** FINANCES : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux services techniques et au sport.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2016 le 29 mars 2016 (délibération n°2016-03-20), de la décision modificative n°01-2016 le 6 juin 2016 (délibération n°2016-06-51), de la décision modificative n°02-2016 le 19 septembre 2016 (délibération n°2016-09-79), de la décision modificative n°03-2016 le 13 décembre 2016 (délibération n°2016-12-99),

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016 présenté par le M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune présenté par M. le Maire,

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2016 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. MALEN Serge est élu président de séance.

M. MALEN Serge rapporte le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. le Maire (présentation par chapitre).

M. MALEN Serge , président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, qui est résumé par les tableaux ci-joints (présentation par chapitre).

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

| SECTION        | Excédent       | Déficit      |
|----------------|----------------|--------------|
| Investissement |                | 240 775,47 € |
| Fonctionnement | 1 034 346,86 € |              |

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

| SECTION        | Recettes     | Dépenses            |
|----------------|--------------|---------------------|
| Investissement | 180 640,80 € | 359 112,31 €        |
| Fonctionnement |              |                     |
| <b>Solde</b>   |              | <b>178 471,51 €</b> |

| EXERCICE<br>2016                 | RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION |                            |                   |
|----------------------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------|
|                                  | Dépenses                | Recettes                   | Solde             |
|                                  | Mandats émis            | Titres émis<br>(dont 1068) |                   |
| Fonctionnement sauf 002          | 4 656 797.64            | 5 093 683.10               | 436 885.46        |
| Investissement sauf 001          | 1 433 661.66            | 1 345 703.45               | -87 958.21        |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>           | 6 090 459.30            | 6 439 386.55               | <b>348 927.25</b> |
|                                  |                         |                            |                   |
| 002 Résultat reporté N - 1       |                         | 597 461.40                 | 597 461.40        |
| 001 Solde d'investissement N - 1 | 152 817.26              |                            | -152 817.26       |
|                                  |                         |                            |                   |
| <b>TOTAL PAR SECTION</b>         |                         |                            |                   |
| Fonctionnement                   | 4 656 797.64            | 5 691 144.50               | 1 034 346.86      |

|                                    |              |              |                   |
|------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| Investissement                     | 1 586 478.92 | 1 345 703.45 | -240 775.47       |
| <b>RÉSULTAT DE CLÔTURE<br/>(a)</b> | 6 243 276.56 | 7 036 847.95 | <b>793 571.39</b> |

|                      | RESTES A RÉALISER      |                          | Solde              |
|----------------------|------------------------|--------------------------|--------------------|
|                      | Dépenses               | Recettes                 |                    |
|                      | Engagées non mandatées | Titres restant à émettre |                    |
| Fonctionnement       |                        |                          | 0.00               |
| Investissement       | 359 112.31             | 180 640.80               | -178 471.51        |
| <b>TOTAL RAR (b)</b> | 359 112.31             | 180 640.80               | <b>-178 471.51</b> |

|                                      |              |              |                   |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| <b>RÉSULTAT CUMULÉ<br/>(a) + (b)</b> | 6 602 388.87 | 7 217 488.75 | <b>615 099.88</b> |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|

**SOIT UN EXCÉDENT DEFINITIF DE 615 099.88 €**

Le résultat brut global de clôture 2016 du budget principal est de 793 571,39 €.

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 615 099,88 €.

Après avoir entendu en séance le rapport,

M. le Maire ayant quitté la séance,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

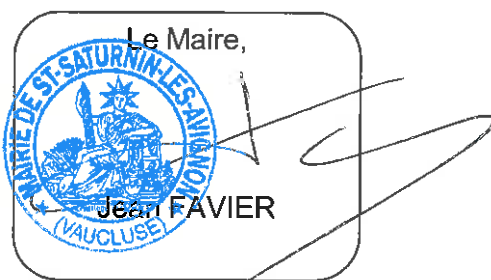
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2016.

RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 22        | 1           | 0           |

Mme GAZONNET



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-18

**OBJET :** FINANCES : REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

**RAPPORTEUR :** M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux services techniques et au sport.



VU le Code général des collectivités locales,

VU l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU les résultats définitifs du Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2016 :

| SECTION        | Excédent       | Déficit      |
|----------------|----------------|--------------|
| Investissement |                | 240 775,47 € |
| Fonctionnement | 1 034 346,86 € |              |

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

| SECTION        | Recettes     | Dépenses            |
|----------------|--------------|---------------------|
| Investissement | 180 640,80 € | 359 112,31 €        |
| Fonctionnement |              |                     |
| <b>Solde</b>   |              | <b>178 471,51 €</b> |

| EXERCICE<br>2016                   | RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION |                            |                   |
|------------------------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------|
|                                    | Dépenses                | Recettes                   | Solde             |
|                                    | Mandats émis            | Titres émis<br>(dont 1068) |                   |
| Fonctionnement sauf 002            | 4 656 797.64            | 5 093 683.10               | 436 885.46        |
| Investissement sauf 001            | 1 433 661.66            | 1 345 703.45               | -87 958.21        |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>             | 6 090 459.30            | 6 439 386.55               | <b>348 927.25</b> |
|                                    |                         |                            |                   |
| 002 Résultat reporté N - 1         |                         | 597 461.40                 | 597 461.40        |
| 001 Solde d'investissement N - 1   | 152 817.26              |                            | -152 817.26       |
|                                    |                         |                            |                   |
| <b>TOTAL PAR SECTION</b>           |                         |                            |                   |
| Fonctionnement                     | 4 656 797.64            | 5 691 144.50               | 1 034 346.86      |
| Investissement                     | 1 586 478.92            | 1 345 703.45               | -240 775.47       |
| <b>RÉSULTAT DE CLÔTURE<br/>(a)</b> | 6 243 276.56            | 7 036 847.95               | <b>793 571.39</b> |

|                      | RESTES A RÉALISER      |                          |             |
|----------------------|------------------------|--------------------------|-------------|
|                      | Dépenses               | Recettes                 | Solde       |
|                      | Engagées non mandatées | Titres restant à émettre |             |
| Fonctionnement       |                        |                          | 0.00        |
| Investissement       | 359 112.31             | 180 640.80               | -178 471.51 |
| <b>TOTAL RAR (b)</b> | 359 112.31             | 180 640.80               | -178 471.51 |

|                                      |              |              |                   |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| <b>RÉSULTAT CUMULÉ<br/>(a) + (b)</b> | 6 602 388.87 | 7 217 488.75 | <b>615 099.88</b> |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

PROCÉDER à la reprise définitive des résultats du compte administratif 2016.

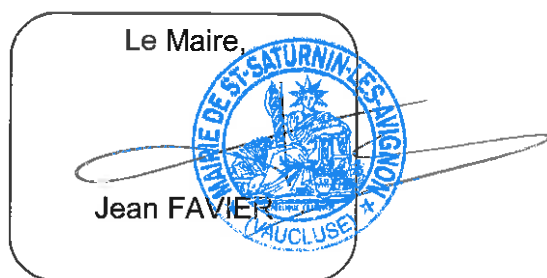
DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016, dans le cadre du budget primitif 2017, comme suit :

| <i>Section</i> | <i>Compte</i>                                           | <i>Montant</i>        |
|----------------|---------------------------------------------------------|-----------------------|
| Investissement | 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Réserves) | 419 246,98 €          |
| Fonctionnement | 002 Excédent antérieur reporté                          | 615 099,88 €          |
| <b>Total</b>   |                                                         | <b>1 034 346,86 €</b> |

RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 24        | 1           | 0           |

Mme GAZONNET



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents : POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-19

**OBJET :** *FINANCES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS  
IMMOBILIERES OPEREES PAR LA COMMUNE EN 2016*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le bilan ci-joint en annexe des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2016,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

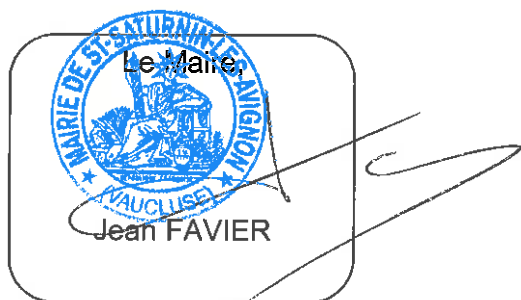
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune arrêté en annexe au cours de l'exercice 2016.

PRÉCISER que ce bilan sera annexé au compte administratif.

RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-20

**OBJET :** FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2017

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 231 1-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

CONSIDÉRANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de 2 509 984 €,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

FIXER les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

|                   | TAUX<br>année<br>N – 1 | TAUX<br>année<br>en cours | BASES<br>2016 | BASES<br>prévues<br>pour<br>2017 | PRODUIT<br>Prévisionnel<br>2017 |
|-------------------|------------------------|---------------------------|---------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Taxe d'habitation | 16,65 %                | 16,65 %                   | 5 939 428 €   | 7 183 000 €                      | 1 195 970 €                     |
| Foncier bâti      | 26,50 %                | 26,50 %                   | 4 707 191 €   | 4 826 000 €                      | 1 278 890 €                     |
| Foncier non bâti  | 80,56 %                | 80,56 %                   | 45 083 €      | 43 600 €                         | 35 124 €                        |
| <b>TOTAL</b>      |                        |                           |               |                                  | <b>2 509 984 €</b>              |

RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 24        | 0           | 1           |

Mme GAZONNET



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
 en Préfecture le 31/03/2017  
 de la publication le 31/03/2017  
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
 excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Date de la convocation  
22/03/2017

Date d'affichage  
31/03/2017

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents : POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-21

**OBJET :** FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE –  
EXERCICE 2017

**RAPPORTEUR :** M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux services techniques et au sport.

M. MALEN soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu la délibération n° 2017-02-09 du 9 février 2017 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017,

Lors de sa séance du 9 février 2017, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2017, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Je vous invite à adopter le budget primitif principal 2017 de notre commune.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER le budget primitif 2017 du budget principal de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

#### RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE  | ABSTENTIONS                                 |
|-----------|--------------|---------------------------------------------|
| 20        | 1            | 4                                           |
|           | Mme GAZONNET | Mme BERARD – MM.<br>CARO-CRISA-<br>DUCLERCQ |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-22

**OBJET :** *AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE ST JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2017*

**RAPPORTEUR :** Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

VU le contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Privée St Joseph à St Saturnin en date du 22 juin 1987.

CONSIDÉRANT la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, modifiée, complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985, régissant l'aide financière des communes aux établissements privés sous contrat d'association (article 1<sup>er</sup> du contrat).

CONSIDÉRANT le coût moyen de fonctionnement d'un élève pour les classes élémentaires et maternelles de l'école publique.

2017

| École maternelle la Cardelina |         | École élémentaire Jean Moulin |       |
|-------------------------------|---------|-------------------------------|-------|
| Nombre d'élèves               | 134     | Nombre d'élèves               | 266   |
| Coût Moyen par élève          | 1 228 € | Coût Moyen par élève          | 378 € |

CONSIDERANT le nombre d'élèves de St Saturnin fréquentant l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2016-2017 :

- 13 pour l'école maternelle,
- 18 pour l'école élémentaire.

Le Maire propose donc de fixer la participation de la Commune à 22 768 € pour l'année 2017, correspondant à :

- 15 964 € pour les élèves des classes de l'école maternelle,
- 6 804 € pour les élèves des classes de l'école élémentaire.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

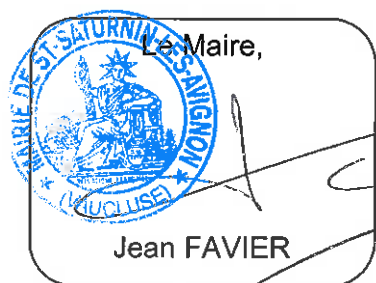
APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser la somme de 22 768 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2016-2017.

PRÉCISER que cette dépense est inscrite au budget, article 6558, fonction 20.



#### RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-23

**OBJET :** *AFFAIRES SCOLAIRES : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES  
FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ELEVES DE CM2 DE  
L'ECOLE JEAN MOULIN DANS LE CADRE DES JOURNEES  
D'ACCUEIL AU COLLEGE ANNE FRANK DE MORIERES LES  
AVIGNON*

**RAPPORTEUR :** Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

Les élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Moulin vont participer aux journées d'accueil organisées par le collège Anne Frank de Morières-les-Avignon.

Dans un souci de simplification administrative pour le collège, il est proposé que les repas soient directement facturés à la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon au tarif unitaire de 4,10 €.

Les repas seront ensuite facturés aux familles au tarif communal en vigueur.

Il est donc proposé de prendre en charge le surcoût afin de ne pas créer des frais de restauration scolaire supplémentaires.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

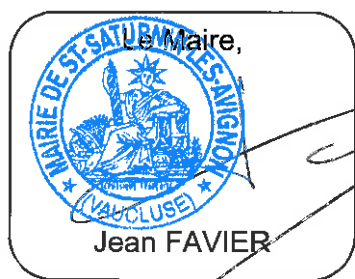
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de régler la facture qui sera émise par le collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon pour les repas pris par l'ensemble des élèves de CM2 de l'école Jean Moulin lors des journées d'accueil jusqu'à 250 €.

FACTURER aux familles ces repas au tarif communal en vigueur.

#### RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017 de la publication le 31/03/2017 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-24

**OBJET :** ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS –  
EXERCICE 2017

**RAPPORTEUR :** Mme Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDERANT que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

VU le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2017 intervenant le 28 mars 2017,

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser aux associations, au titre de l'exercice 2017, les subventions suivantes :

| ASSOCIATION BENEFICIAIRE                                                                                   | MONTANT<br>Budget<br>Primitif<br>2017 | FONCTION | ACTIVITE           | TOTAL<br>PAR<br>SECTEUR |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|--------------------|-------------------------|
| <b>ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS<br/>ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE</b> |                                       |          |                    |                         |
| COMITE DES FETES DE ST<br>SATURNIN LES AVIGNON                                                             | 2 800 €                               | 024      | FESTIVITES         | 2 800 €                 |
| PREVENTION ROUTIERE                                                                                        | 210 €                                 | 110      | SECURITE           | 210 €                   |
| LA COMEDIE DE SATURNE<br>ACT                                                                               | 360 €                                 | 30       | CULTURE ET LOISIRS | 1 240 €                 |
| BRIN DE FILS                                                                                               | 360 €                                 | 30       | CULTURE ET LOISIRS |                         |
| RAIL CLUB MODELSAT                                                                                         | 270 €                                 | 30       | CULTURE ET LOISIRS |                         |
| ROMARINE                                                                                                   | 250 €                                 | 30       | CULTURE ET LOISIRS |                         |
| COOP ECOLE MATERNELLE                                                                                      | 2 466 €                               | 211      | ENSEIGNEMENT       |                         |
| O C C E JEAN MOULIN                                                                                        | 4 788 €                               | 212      | ENSEIGNEMENT       | 8 804 €                 |
| AMICALE LAIQUE                                                                                             | 1 100 €                               | 20       | ENSEIGNEMENT       |                         |
| COLLEGE ANNE FRANK<br>MORIERES                                                                             | 450 €                                 | 20       | ENSEIGNEMENT       |                         |
| BASKETS FUMANTES                                                                                           | 720 €                                 | 40B      | SPORTIVE           |                         |
| BOULES A.S.C.                                                                                              | 250 €                                 | 40B      | SPORTIVE           |                         |
| CLUB DE KARATE DO RYU                                                                                      | 500 €                                 | 40B      | SPORTIVE           |                         |
| CYCLO UCSS                                                                                                 | 250 €                                 | 40B      | SPORTIVE           |                         |

2/3

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)

Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON

Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com



|                                          |                 |     |               |          |
|------------------------------------------|-----------------|-----|---------------|----------|
| CYCLOTOURISME CCSS                       | 300 €           | 40B | SPORTIVE      |          |
| ESSS RUGBY                               | 25 200 €        | 40B | SPORTIVE      |          |
| RUGBY TOUCH                              | 250 €           | 40B | SPORTIVE      |          |
| LA GAULE ST SATURNINOISE                 | 585 €           | 40B | SPORTIVE      |          |
| LI GAIARDETTO                            | 250 €           | 40B | SPORTIVE      |          |
| STE DE CHASSE ST HUBERT                  | 685 €           | 40B | SPORTIVE      |          |
| TENNIS CLUB DU MOULIN                    | 6 000 €         | 40B | SPORTIVE      |          |
| USSS FOOTBALL                            | 9 000 €         | 40B | SPORTIVE      | 43 990 € |
| AMICALE DES DONNEURS DE SANG ST SATURNIN |                 |     |               |          |
| JONQUERETTES                             | 350 €           | 510 | SANTE         | 350 €    |
| A.D.M.R                                  | 9 285 €         | 520 | SOCIAL        |          |
| CLUB DE LA DETENTE                       | 1 170 €         | 520 | SOCIAL        |          |
| LES PETITS POUCE                         | 360 €           | 520 | SOCIAL        |          |
| PARTAGE DES MONDES                       | 270 €           | 520 | SOCIAL        | 11 085 € |
| LES CHEVALIERS DE L'ONDE                 | 150 €           | 830 | ENVIRONNEMENT | 150 €    |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>68 629 €</b> |     |               |          |

**ARTICLE 657362 C.C.A.S.**

|          |          |     |        |          |
|----------|----------|-----|--------|----------|
| C.C.A.S. | 14 000 € | 520 | SOCIAL | 14 000 € |
|----------|----------|-----|--------|----------|

**ARTICLE 2042 (chapitre 204)**

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE**

**HABITAT & DEVELOPPEMENT**

**- LOGEMENTS**

|                           |                 |     |           |          |
|---------------------------|-----------------|-----|-----------|----------|
| CONVENTIONNES             | 15 000 €        | 824 | URBANISME |          |
| HABITAT & DEVELOPPEMENT - |                 |     |           |          |
| FACADES                   | 7 000 €         | 824 | URBANISME | 22 000 € |
| <b>TOTAL</b>              | <b>22 000 €</b> |     |           |          |

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2017.

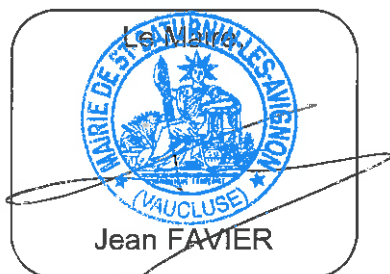
DÉCIDER qu'une convention sera passée avec l'association ESSS Rugby relativement à l'attribution de la subvention susvisée.

AUTORISER monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

**RESULTAT DU VOTE**

|                  |                    |                    |
|------------------|--------------------|--------------------|
| <b>VOIX POUR</b> | <b>VOIX CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
| 24               | 0                  | 1                  |

M. FILLIERE Thierry



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-25

**OBJET :** RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à plusieurs propositions d'avancements de grade et suite à l'augmentation du temps de travail de deux agents, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 01/04/2017 :

|                                                                 | Temps de travail | Nombre | Catégorie |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|--------|-----------|
| <b>Emplois créés</b>                                            |                  |        |           |
| Agent de maîtrise principal                                     | 100%             | 1      | C         |
| Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe      | 80%              | 1      | C         |
| Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe      | 65.71%           | 1      | C         |
| ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe                      | 100%             | 1      | C         |
| Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe      | 100%             | 1      | C         |
| Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe          | 100%             | 3      | C         |
| Adjoint d'animation                                             | 100%             | 2      | C         |
| <b>Emplois supprimés</b>                                        |                  |        |           |
| Agent social                                                    | 85%              | 1      | C         |
| Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 85%              | 1      | C         |

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS favorable du Comité Technique réuni le 2 février 2017,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

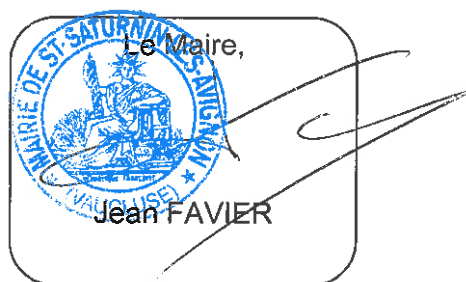
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 20       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-26

**OBJET :** *RH – AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE  
HYGIENE ET SECURITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE  
VAUCLUSE*

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER – Maire.

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité dans la fonction publique territoriale, précise que le Maire, en tant

qu'employeur, est chargé d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents.

Par la délibération n°2016-03-29 du 29 mars 2016, le conseil municipal a approuvé la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse. Cette convention, conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, est renouvelée par tacite reconduction chaque année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties selon un préavis d'un mois avant chaque échéance annuelle. Cette adhésion permet à la collectivité de bénéficier d'une assistance technique dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de la création d'un pôle santé et sécurité au travail et du développement de nouvelles missions, le Centre de Gestion a décidé de maintenir le taux de cotisation additionnelle à 0.07% de la masse salariale mais de revoir l'adhésion financière forfaitaire annuelle en fonction des effectifs, soit 450 euros pour les collectivités de plus de 20 agents (au lieu de 150 euros).

Considérant que la convention actuelle n'est pas arrivée à échéance,

Considérant les modifications tarifaires à prendre compte, il est nécessaire d'établir un avenant à cette convention.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

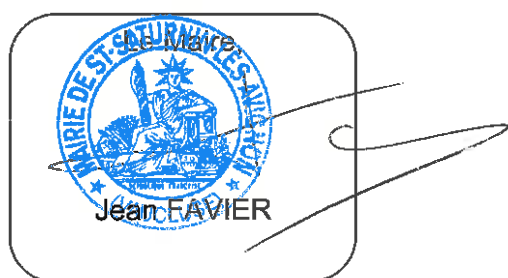
APPROUVER l'avenant à la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse, ainsi que le montant de la participation prévue à l'article 6 de la présente convention.

AUTORISER le Maire à signer l'avenant et tout document s'y afférant.

PRECISER que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 19       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

**Mouvement en cours de séance :** Mme SAGUN Catherine quitte la séance avant la présentation de la délibération et donne son pouvoir à M. COUSTON.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-27

**OBJET :** RH – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE



RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER– Maire.

Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant, du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui plus de 80 collectivités, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité/établissement avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité/établissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise aux règles de la commande publique,

CONSIDERANT que le contrat d'assurance contre les risques statutaires de la commune arrive à terme le 31 décembre 2017,

CONSIDERANT l'opportunité de confier au Centre de Gestion FPT de Vaucluse le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, et la liberté d'y souscrire ou non selon les résultats,

VU la délibération du Conseil d'administration du CDG84 en date du 16 mars 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

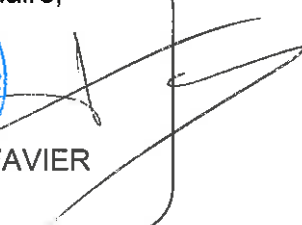
- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Régime du contrat : capitalisation.

PRENDRE ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

#### RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |

Le Maire,  
  
 Jean FAVIER

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
 en Préfecture le 31/03/2017  
 de la publication le 31/03/2017  
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
 excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 19       | 25                         |

Date de la convocation  
22/03/2017

Date d'affichage  
31/03/2017

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy

Absents : POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-28

**OBJET :** ACTUALISATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUITE A  
L'APPROBATION DU PLU

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER– Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 210-1 à L. 216-1, L. 300-1 et R. 211-1 et R. 213-26 du code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal le 9 mars 2017,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER D'INSTITUER le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future (U et AU) délimitées par le plan local d'urbanisme ; le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au PLU conformément à l'article R. 151-52 (7°) du code de l'urbanisme ;

DONNER délégation à Monsieur le maire pour exercer en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDER qu'un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L. 213-13 du code de l'urbanisme ;

DECIDER que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département ;

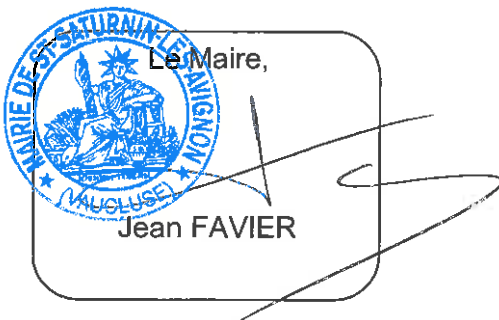
DECIDER que, conformément à l'article R. 211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération et un plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain seront transmis à :

- M. le Préfet,

- M. le directeur départemental des finances publiques,
- M. le Président du conseil supérieur du notariat,
- la chambre départementale des notaires,
- au barreau constitué près le tribunal de grande instance,
- au greffe du même tribunal.

#### RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
 en Préfecture le 31/03/2017  
 de la publication le 31/03/2017  
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
 excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 19       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-29

**OBJET :** REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE  
VIDE-GRENIER, BROCANTE ORGANISE AVENUE DE LA GARE

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER – Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles

L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2331-4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2,

CONSIDERANT que l'autorisation d'occupation du domaine public est soumise au paiement de droits de voirie.

CONSIDERANT la nécessité d'instituer une redevance d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un vide grenier avenue de la gare.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

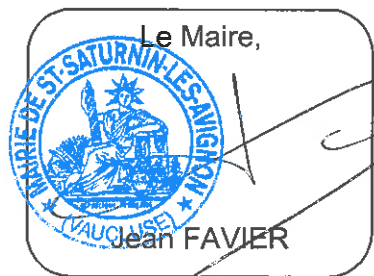
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de fixer la redevance d'occupation de la voie publique sur l'avenue de la gare (cf. plan ci-annexé) à 250 € (deux cent cinquante euros) pour 7 heures d'occupation (de 6 heures à 13 heures).

PRECISER que cette redevance sera mise en recouvrement dès le début de l'occupation de la voie publique.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur le budget communal, au chapitre 70.



#### RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 18       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. RABERT Christophe a donné procuration à Mme COSTE Josiane

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

**Mouvement en cours de séance :** M. RABERT Christophe quitte la séance avant la présentation de la délibération et donne son pouvoir à Mme COSTE Josiane.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-30

**OBJET :** *CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION AM  
N° 237 ET AM N° 256 SITUEES IMPASSE DU ROSSIGNOL*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2016-09-75 du 19 septembre 2016 approuvant la vente des parcelles cadastrées section AM n°237 et AM n°239b à la SCI OLM IMMOBILIER,

La SAFER Provence Alpes Côte-d’Azur a exercé son droit de préemption sur les biens mis à la vente en vue de la protection de l’environnement et notamment de la ripisylve en bordure de la Sorgue d’Entraigues.

| Section      | Numéro | Surface                    |
|--------------|--------|----------------------------|
| AM           | 237    | 925 m <sup>2</sup>         |
| AM           | 256    | 2 541 m <sup>2</sup>       |
| <b>TOTAL</b> |        | <b>3 466 m<sup>2</sup></b> |

VU la valeur vénale des parcelles de terrain cadastrées section AM n°237 et AM n°256 (issue de la division de la parcelle AM n°239), situées impasse du Rossignol, estimée par le service France Domaine le 7 juillet 2016, qui est de l’ordre de 1,88 € le mètre carré.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la collectivité de céder les biens susvisés à la SAFER,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

AYANT OUI l’exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de vendre à la SAFER Provence Alpes Côte-d’Azur, au prix de 6 516 € (six mille cinq cent seize euros) les parcelles de terrain cadastrées section AM n°237 et AM n°256.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

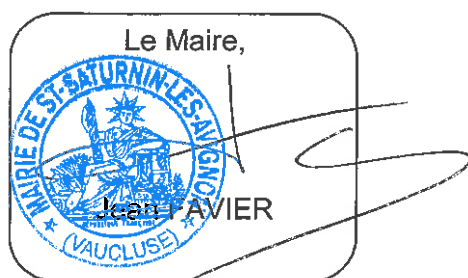
PRÉCISER que cet acte sera établi par Maître de Graeve-Tinaut Florence, notaire à Morières-lès-Avignon.

DIRE que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

PRÉCISER que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
 en Préfecture le 31/03/2017  
 de la publication le 31/03/2017  
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
 excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 18       | 25                         |

Date de la convocation  
22/03/2017

Date d'affichage  
31/03/2017

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. RABERT Christophe a donné procuration à Mme COSTE Josiane

Absents : POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-31

**OBJET :** AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT « MAISON LIPPI » - DEMANDE D'AIDE  
FINANCIERE AUPRES DE LA CAF DE VAUCLUSE

**RAPPORTEUR :** Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture.

VU la convention d'objectifs et de cofinancements enfance jeunesse passée avec la CAF de Vaucluse sur la période 2016-2019.

CONSIDERANT l'intérêt de créer un espace d'accueil extérieur pour les enfants et les parents, et de mettre aux normes d'accessibilité l'accès à la structure,

Un projet d'aménagement a été estimé à 34 000 € HT.

Monsieur le Maire expose la possibilité de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse pour obtenir une aide financière à hauteur de 50 % du coût HT supporté par la commune.

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

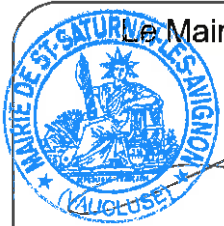
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le projet d'aménagement de l'accueil de loisirs « maison Lippi ».

SOLLICITER une subvention d'équipement auprès de la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse représentant 50% de la dépense HT, au titre de la politique en faveur de la jeunesse.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

| COUT TOTAL DU PROJET HT      |      | 34 000 € |
|------------------------------|------|----------|
| FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT |      |          |
| 1 Autofinancement            | 50%  | 17 000 € |
| 2 Subvention d'équipement    |      |          |
| CAF de Vaucluse              | 50%  | 17 000 € |
| Total (2)                    |      | 17 000 € |
| 3 Emprunt                    | 0%   | 0 €      |
| Total (1+2+ 3)               | 100% | 34 000 € |

Le Maire,  
  
  
 Jean FAVIER

#### RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
 de la publication le 31/03/2017  
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 18       | 25                         |

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :**

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

**Procurations :**

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. RABERT Christophe a donné procuration à Mme COSTE Josiane

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2017-03-32

**OBJET :** ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE DE TERRAIN  
CADASTREE SECTION AN N°360 SISE CHEMIN DES BOUSCARLES

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER – Maire.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1, R2241-5,

VU le Code civil, et notamment l'article 1317,

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AN n°360 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> sise chemin des Bouscarles à Saint-Saturnin-lès-Avignon appartenant à M. Florian DEBONO afin d'aménager la voirie,

Il est proposé d'acquérir cette parcelle de terrain au prix de 10 € le mètre carré.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AN n°360 au prix de 300 € (trois cents euros) auprès de M. Florian DEBONO.

AUTORISER monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

AUTORISER monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISER que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

#### RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



Le Maire,

Jean FAVIER

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 18       | 25                         |

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. RABERT Christophe a donné procuration à Mme COSTE Josiane

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-33

**OBJET :** *ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE DE TERRAIN  
CADASTREE SECTION AN N° 362 SISE CHEMIN DES BOUSCARLES*

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER– Maire.



VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1, R2241-5,

VU le Code civil, et notamment l'article 1317,

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AN n°362 d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> sise chemin des Bouscarles à Saint-Saturnin-lès-Avignon appartenant à Mme Catherine DEBONO née BRUNIER afin d'aménager la voirie,

Il est proposé d'acquérir cette parcelle de terrain au prix de 10 € le mètre carré.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

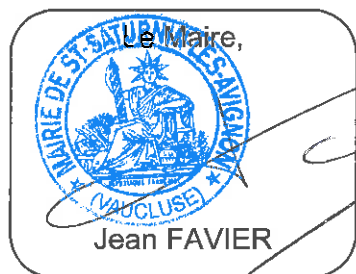
DECIDER d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AN n°362 au prix de 260 € (deux cent soixante euros) auprès de Mme Catherine DEBONO née BRUNIER.

AUTORISER monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

AUTORISER monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISER que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

#### RÉSULTAT DU VOTE



| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 18       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. RABERT Christophe a donné procuration à Mme COSTE Josiane

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-34

**OBJET :** *ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE DE TERRAIN  
CADASTREE SECTION AN N° 364 SISE CHEMIN DES BOUSCARLES*

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1, R2241-5,

VU le Code civil, et notamment l'article 1317,

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AN n°364 d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> sise chemin des Bouscarles à Saint-Saturnin-lès-Avignon appartenant à M. Martial BRUNIER afin d'aménager la voirie,

Il est proposé d'acquérir cette parcelle de terrain au prix de 10 € le mètre carré.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AN n°364 au prix de 600 € (six cents euros) auprès de M. Martial BRUNIER.

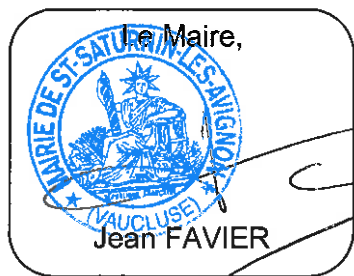
AUTORISER monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

AUTORISER monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISER que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

#### RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 18       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. RABERT Christophe a donné procuration à Mme COSTE Josiane

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-35

**OBJET :** ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE DE TERRAIN  
CADASTREE SECTION AN° 366 SISE CHEMIN DES BOUSCARLES

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER – Maire.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1, R2241-5,

VU le Code civil, et notamment l'article 1317,

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AN n°366 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> sise chemin des Bouscarles à Saint-Saturnin-lès-Avignon appartenant à M. Louis BRUNIER afin d'aménager la voirie,

Il est proposé d'acquérir cette parcelle de terrain au prix de 10 € le mètre carré.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AN n°366 au prix de 200 € (deux cents euros) auprès de M. Louis BRUNIER.

AUTORISER monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

AUTORISER monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISER que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

#### RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 18       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. RABERT Christophe a donné procuration à Mme COSTE Josiane

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-36

**OBJET :** TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A LA SALLE DES FETES ET DE LA CULTURE LA PASTOURELLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DETR 2017

RAPPORTEUR : M. Rémy COUSTON, adjoint délégué à l'environnement et au développement durable.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39,

VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 créant une dotation unique, intitulée dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR),

La municipalité s'est engagée à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments et les espaces publics, et à produire des énergies renouvelables locales.

La commune a donc prévu sur 2017 des travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment de la salle des fêtes qui se décomposent de la manière suivante :

- Installation de panneaux photovoltaïques et d'un complexe isolant complémentaire sur la toiture,
- Isolation thermique des murs,
- Restructuration de l'éclairage intérieur avec un ensemble de luminaires à leds et des éclairages extérieurs.

Ce projet d'aménagement a été estimé à 407 500 € hors taxes dont 363 077 € de travaux.

Ces travaux doivent permettre de réduire considérablement la facture énergétique de ce grand bâtiment qui est actuellement de l'ordre de 23 000 € TTC par an.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement pour améliorer l'autonomie énergétique de cet équipement public,

Le projet d'aménagement de la salle des fêtes et de la culture faisant partie des projets éligibles à la dotation susvisée, il est proposé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2017.



AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER les travaux d'économies d'énergie sur la salle des fêtes et de la culture « La Pastourelle »,

SOLLICITER la participation de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

|                                              |        |                  |
|----------------------------------------------|--------|------------------|
| <b>COÛT DU PROJET HT</b>                     |        | <b>407 500 €</b> |
| Coût des travaux HT                          |        | 363 077 €        |
| Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, autres |        | 44 423 €         |
| TVA                                          | 20,00% | 81 500 €         |
| <b>Coût TTC</b>                              |        | <b>489 000 €</b> |

**FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE : 363 077 HT**

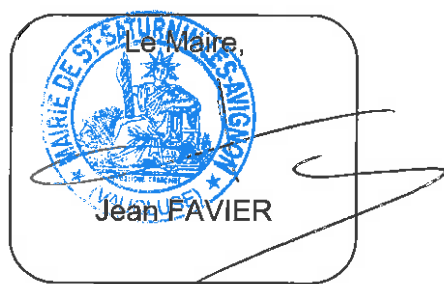
|                                   |                                             |                  |
|-----------------------------------|---------------------------------------------|------------------|
| <b>1 Autofinancement</b>          | <b>22,2%</b>                                | <b>80 654 €</b>  |
| <b>2 Subventions d'équipement</b> | <b>77,8%</b>                                |                  |
| Etat - DETR                       | 30,00% de la dépense subventionnable        | 108 923 €        |
| Région                            | 27,54% de la dépense subventionnable        | 100 000 €        |
| Département                       | <u>20,24% de la dépense subventionnable</u> | <u>73 500 €</u>  |
| <b>Total (2)</b>                  |                                             | <b>282 423 €</b> |
| <b>Total (1+2)</b>                | <b>100%</b>                                 | <b>363 077 €</b> |



PRECISER que les crédits nécessaires au projet sont ouverts dans la section d'investissement du budget.

# RÉSULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 28 Mars 2017

Le mardi 28 mars 2017  
à 18 heures 30

| Nombre de Membres |          |                            |
|-------------------|----------|----------------------------|
| En<br>exercice    | Présents | Présents et<br>représentés |
| 27                | 18       | 25                         |

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Date de la convocation**  
22/03/2017

### Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, COLLET Solange, GAZONNET Simone, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre.

**Date d'affichage**  
31/03/2017

### Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal  
M. DUCRES Jacques a donné procuration à M. FAVIER Jean  
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à Mme MILELLI Roselyne  
M. CARO Jean-Claude a donné procuration à Mme BERARD Edith  
M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre  
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. COUSTON Rémy  
M. RABERT Christophe a donné procuration à Mme COSTE Josiane

**Absents :** POMMEL Martine, JOUGLA Frédéric.

### Secrétaire de séance :

Mme HERMANN Catherine a été nommée secrétaire de séance

## DELIBERATION N° 2017-03-37

**OBJET :** SUBVENTION A L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE  
VAUCLUSE

**RAPPORTEUR :** M. Jean FAVIER– Maire.

CONSIDERANT l'intérêt de promouvoir et de défendre le commerce de proximité et l'artisanat sur le territoire du Vaucluse et sur la commune,

Pour soutenir l'action de l'Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse (UCAV), la participation de la commune s'élèverait à 0,05 € par habitant, soit : 246,80 € pour l'année 2017.

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 21 mars 2017,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

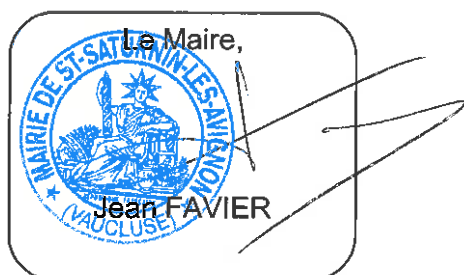
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser à l'UCAV au titre de l'exercice 2017 une subvention d'un montant de 246,80 €.

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement de cette subvention se fera sur l'exercice 2017.

#### RESULTAT DU VOTE

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 25        | 0           | 0           |



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2017  
de la publication le 31/03/2017  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.